



COMMENT INTÉGRER LES PARTENAIRES ÉDUCATIFS DANS L'ÉCOLE ?





INTRODUCTION

En 2014, nous fêtons les cent ans de l'enseignement obligatoire en Belgique. En un siècle, les conceptions de l'école ont bien évolué. La relation d'enseignement s'entend maintenant de manière réciproque entre enseignant et élève. Les établissements s'ouvrent progressivement à la vie de quartier ou de la commune et il n'est pas rare de voir des mouvements de jeunesse ou des clubs sportifs fréquenter les infrastructures scolaires à l'occasion.

Cependant, ne serait-il pas utile d'intégrer – c'est-à-dire, à la différence de la notion de fréquentation, de créer des collaborations réciproques – les partenaires éducatifs dans les projets scolaires ? Quelles complémentarités peuvent s'établir entre eux ? Comment favoriser le dialogue entre l'équipe enseignante et les cellules familiales, sous leurs différentes formes ?

Ce sont là quelques-unes des questions fondamentales qui doivent guider la réflexion des méthodes pédagogiques de l'école du vingt-et-unième siècle et que nous nous proposons d'aborder au fil des pages suivantes.

UNE ÉCOLE AU MILIEU DE SON QUARTIER

L'une des missions de l'école est d'ouvrir l'enfant sur le monde qui l'entoure. Plus que jamais, dès son entrée dans le système scolaire, sa formation doit assurer une complémentarité avec ses apprentissages préscolaires, de sorte que le temps scolaire ne soit pas vécu comme une expérience négative et cloisonnée. En effet, à cinq ans, la quasi-totalité des structures de pensée de l'enfant est établie. Une attention toute particulière doit alors être accordée à la période préscolaire dans la prévention et le dépistage de l'échec scolaire. A ce titre, le fait de miser sur la coéducation, action conjointe de la famille, de l'école et de la communauté, s'avère particulièrement intéressante, car l'éducation se pense alors dans un environnement où évoluent les partenaires premiers que sont les enseignants et les parents, avançant ensemble dans une même direction.

Frédéric Hardy, instituteur et psychologue de formation, est actuellement chercheur à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Mons-Hainaut. Il développe, depuis plusieurs années, une recherche-action s'inscrivant dans cette dynamique et visant à améliorer les pratiques éducatives par les richesses amenées par toutes les familles à l'école via leurs enfants¹. Ce projet est réalisé sur trois sites-pilotes, sortes de laboratoires expérimentaux, après quoi les enseignants, sur base volontaire, sont invités à évaluer le travail effectué une fois par mois. Concrètement, les enfants et leur enseignant sont filmés dans une classe, en situation réelle, dans le but de valoriser l'enseignement maternel et de participer à la prise de conscience que l'éveil par le jeu est véritablement de l'éducation. Partant, l'école maternelle doit rompre avec l'acceptation ancienne selon laquelle elle ne serait qu'une école « gardienne ».



[1] Frédéric Hardy, « Relation école-famille : pourquoi ? comment ? ». Mons : UMH [réf. du 090612]. Disponible sur Internet : <http://w3.umh.ac.be/pdfs/pages_html/telechargement.htm>.

Lorsque ce travail est diffusé lors de réunions de parents, ceux-ci se rendent compte de la différence entre leur représentation de l'école maternelle, calquée sur le modèle de leur expérience personnelle, et celle qui existe aujourd'hui. Ils voient aussi leur enfant différemment de ce qu'ils le connaissent à la maison. Le reportage leur donne enfin des idées d'activités pour jouer chez eux et ainsi renouer le dialogue et les échanges avec leur enfant. Il est certain que chacun doit garder son rôle. Cependant, ce type de recherche-action permet de créer une zone commune où l'on tient compte des besoins de l'enfant.



Des expériences-pilotes en matière d'école communautaire² ont donné de premiers résultats intéressants : les mamans allochtones d'enfants fréquentant une école en discrimination positive pouvaient ainsi rester une heure à l'école après avoir déposé leur enfant afin de suivre des modules d'apprentissage du français. Ainsi, l'école sert-elle de levier d'émancipation sociale tant au niveau des parents qu'au niveau des élèves. De même, il en ressort une meilleure compréhension de la part de tous les acteurs – parents, enseignants, direction, personnel d'encadrement, pouvoir organisateur et environnement socio-institutionnel de l'école – qui peuvent alors agir dans plus de complémentarité.

L'école est en quelque sorte remise au centre de la communauté comme l'église est bien souvent remise au milieu du village. Non seulement elle favorise la réussite des jeunes, mais au-delà, elle collabore au développement du corps social, dans le respect de ses spécificités et de ses richesses, et planifie l'intégration de services, dans ou à partir d'elle-même.

De cette façon, le système éducatif miserait sur une éducation plurielle où les enseignants parleraient aux parents et inversement. Un même message, dit par d'autres que nos pairs, a malgré tout tendance à moins bien passer. Cela suppose, d'une part, une formation initiale des professionnels qui intègre ces notions, et d'autre part, un travail de fond avec les parents pour lequel les associations qui les regroupent doivent être des partenaires privilégiés.

[2] L'école communautaire peut être définie de la façon suivante : « [Elle] mobilise le personnel de l'école, les membres du conseil d'établissement, les parents et les partenaires du milieu communautaire, social, culturel, municipal, gouvernemental et économique, en vue de mettre leurs ressources respectives au service des jeunes, de leur famille et de la communauté. L'école communautaire vise à faire de la réussite des jeunes un engagement social. » Cette définition donnée par le groupe d'étude québécois en la matière dépasse ainsi les conceptions de l'école en tant que immeuble et installation pour plutôt promouvoir l'idée de services à la communauté. Le lecteur approfondira la question en se référant au document suivant : L'école communautaire. Un carrefour pour la réussite des jeunes et le développement de la communauté. Rapport de l'équipe de travail sur le développement de l'école communautaire. Québec : Bibliothèque nationale du Québec, 2005.

DES PARENTS PARTENAIRES



Pierre-Paul Boulanger, Président de l'Union des fédérations des associations de parents de l'enseignement catholique – UFAPEC –, envisage la relation famille-école selon trois angles³. Au niveau micro, les parents ont souvent l'occasion de rencontrer les enseignants et les directions, notamment lors de réunions de parents. Soulignons également l'apport des relations socia-

les externes, lorsque parents et professeurs se rencontrent hors cadre scolaire. Au niveau méso, une association de parents s'organise dans l'école, permettant d'atteindre des généralités – et non plus le cas individuel de chaque enfant – en vue de l'organisation de fêtes ou de la participation au projet pédagogique de l'établissement. Il importe de créer parallèlement une association des directeur et enseignants, car il est ainsi plus facile de traiter d'égal à égal en cas de problème. Aussi, le Conseil de participation offre-t-il un organe de délégation et de représentation de chaque acteur de l'école. Enfin, au niveau macro, les fédérations d'associations de parents se réunissent ponctuellement avec les Conseils consultatifs et les dirigeants d'associations thématiques.

Dès 1999, l'UFAPEC et son pendant dans l'enseignement officiel – la FAPEO – ont sollicité conjointement du politique une proposition de décret visant à reconnaître les associations de parents. Le Contrat pour l'école, en 2004, offrait une première voie en ce sens. Un texte plus complet vient d'être adopté par le Parlement de la Communauté française. Reste maintenant à voir comment concrètement il sera mis en œuvre ; car si la participation ne se décrète pas, les relations qui existent à l'heure actuelle entre famille et école se passent plutôt bien et permettent de mettre en lumière les bonnes pratiques en la matière qu'il conviendrait peut-être de réinterroger et d'approfondir à la lumière de l'école communautaire.

3] Intervention de Pierre-Paul Boulanger lors du Congrès de clôture des Assises de l'enseignement, Louvain-la-Neuve, 28 mars 2009.

Concrètement, pour qu'elle puisse prendre pleinement corps, la participation des parents à la vie de l'école doit répondre à plusieurs conditions, dans un esprit où les familles « fournissent à ceux qui décident les arguments pour que les décisions soient prises en connaissance de cause »⁴. Les facteurs favorisant donc cette collaboration relèvent notamment de la capacité du parent à comprendre le langage pédagogique lors d'un conseil de participation, à dégager un consensus à partir d'avis contradictoires, ou d'implémenter les décisions prises. De même, les parents doivent avoir la possibilité matérielle de s'impliquer et d'assister aux réunions et autres activités, tandis que l'équipe éducative lui reconnaît une réelle légitimité, dans sa sphère de compétences, amenant un plus pour l'établissement.

Le droit de participer à la vie de l'école s'établit, quant à lui, selon sept niveaux partant de l'implication la plus passive à la plus active : être tenu informé et recevoir les décisions, contribuer aux ressources ou au matériel, participer aux réunions, concevoir des stratégies ou planifier des programmes, coopérer dans l'application de ces programmes, être consulté pour la définition de problèmes et préparer leur résolution, et enfin participer à la prise de décisions ou d'initiatives, à l'application de solutions ainsi qu'à l'évaluation des résultats.

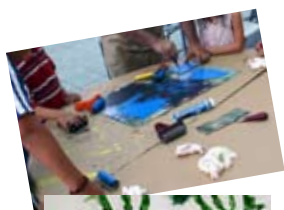
Cependant, arriver à ce stade de partenariat, implique de réfléchir et de lever un obstacle majeur voulant qu'école et familles opèrent selon des logiques radicalement différentes. Si la première fonctionne principalement par le cognitif, le collectif, l'universel et l'évaluatif, les secondes, elles, privilégient l'affectif, l'individuel, le particulier et le gratuit⁵.

Ces notions demandent des connaissances pédagogiques, psychologiques et sociologiques relativement complexes, de sorte que parents et équipes éducatives parlent un même langage. Encore une fois, le modèle de l'école communautaire s'avère intéressant, d'autant que couplé avec un accueil extrascolaire intégré, il donnera de meilleurs résultats.

4] Bénédicte Loriers, *Démocratiser la relation Famille-Ecole*, Bruxelles, UFAPEC, 2008, p. 3.

5] Loriers, *op.cit.*, p. 4.

UN ACCUEIL EXTRASCOLAIRE INTÉGRÉ



L'accueil extrascolaire constitue un temps particulièrement important à envisager selon quatre angles. Il l'est pour l'enfant car il permet le développement de compétences autres que celles exercées durant le temps scolaire. Pour la famille, il est synonyme de meilleure conciliation entre vie professionnelle et familiale. C'est également une opportunité pour l'égalité homme-femme, de même que pour l'égalité des chances pour tous les enfants puisque leurs interactions les autorise à mieux s'épanouir et à mieux réussir sur le terrain scolaire. L'accueil est enfin primordial au niveau économique, des études démontrant qu'un accueil extrascolaire de qualité implique une plus grande prévention des risques de décrochage scolaire, d'où moins de dépenses de remédiation... L'accueil doit être considéré comme un réel temps d'éducation où l'enfant développe ses relations sociales ou ses compétences artistiques. Il est alors important de travailler en partenariat dans une « alliance éducative » mêlant école, famille et lieux d'accueil.

Vu son caractère primordial, l'accueil extrascolaire doit tendre vers une professionnalisation croissante, et ce tant au niveau de sa qualité qu'au niveau de sa cohérence. Sans institutionnalisation excessive, il est possible de ménager des temps pour repenser son action dans l'échange avec ses pairs et ses partenaires. Il est en outre nécessaire d'établir un passage de relais entre les acteurs éducatifs. Or, à l'heure actuelle, celui-ci est trop souvent absent, notamment par manque de reconnaissance des accueillantes d'enfants.

Le souci de cohérence devrait encore s'établir entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire en matière d'accueil extrascolaire. Celui-ci devrait être l'objet d'une réflexion pour les plus grands.

En 2003, le décret Accueil Temps Libre est adopté. Il s'articule « autour des communes, appelées à jouer un rôle de coordination – avec la mise en place d'une commission communale de l'accueil ou CCA – et d'élaboration d'un programme CLE – coordination locale pour l'enfance. Ce programme CLE est soumis à l'agrément de l'ONE, et reprend des opérateurs de l'accueil situés dans la zone couverte par le programme. »⁶ Ce décret est cependant très partiel par rapport aux besoins de cohérence du secteur. De plus, il consacre trop peu de moyens relativement aux ambitions qu'il porte, les statuts ALE s'avèrent particulièrement précaires pour les travailleuses, et les formations imposées ne sont ni payées ni valorisées – du point de vue du statut comme du point de vue de la rémunération. Le texte n'aborde, par ailleurs, pas les temps de midi ou les temps d'étude. Le Contrat pour l'école, quant à lui, ne fait pas mention de l'accueil extrascolaire. Pourtant, un enfant passe généralement autant de temps en accueil qu'en classe.

Lorsque cet accueil se passe bien, c'est souvent grâce au travail et au soutien des directeurs d'école et des pouvoirs organisateurs qui proposent des animations sportives, musicales, culturelles ou artistiques. Il s'agirait dès lors d'inciter les directions à développer cet axe en en faisant une part intégrante du projet d'établissement et de soutenir les initiatives en cours, parfois à l'aide des associations de quartier, dont il faut évidemment sauvegarder les spécificités. De ce fait, un juste équilibre peut être trouvé entre accueil extrascolaire et autres milieux d'accueil dont l'école serait l'un des vecteurs de promotion.

Enfin, il s'agirait d'accorder une attention particulière aux temps creux – congés de maladie, formations des enseignants, jours blancs... – afin de développer des activités pédagogiques d'animation encadrées par des accueillantes d'enfants professionnelles et bien formées dans des bâtiments scolaires actuellement sous-exploités. Une ouverture de ceux-ci en-dehors des périodes de cours permettrait d'offrir des infrastructures adaptées à l'accueil extrascolaire.

6] L'accueil des enfants durant leur temps libre. L'accueil extrascolaire. Bruxelles : ONE [réf. du 090612]. Disponible sur Internet : <<http://www.one.be/mildacatl.htm>>.

CONCLUSION

L'école n'a pas toujours évolué en même temps que la société. La conception de l'enfant-roi a créé des familles suréquipées et d'autres sous-équipées dans le travail éducatif. Il incombe dès lors aux partenaires éducatifs de venir en aide aux familles sous-équipées et d'offrir des repères aux familles suréquipées.

A cette fin, les différents acteurs sont appelés à collaborer davantage et à coordonner leurs pratiques. Les centres psycho-médico-sociaux peuvent alors apparaître comme des interlocuteurs privilégiés, tout en donnant des balises aux équipes éducatives – familles, école et communauté.

La volonté d'émancipation sociale par l'école ne peut se concrétiser que si le système scolaire est prêt à opérer un retour réflexif sur lui-même autorisant l'ingérence canalisée d'autres sources d'autorité, de formation et d'éducation en son sein. Partant, les inégalités sociales agiraient avec moins de prégnance. En effet, cela permettrait de rompre avec la culture scolaire encore trop souvent répandue selon laquelle l'enseignement serait l'apanage d'une culture des classes dominantes

SOURCES

Compte-rendu de la table-ronde sur les besoins des parents et les pratiques des opérateurs en matière d'accueil extrascolaire. Bruxelles : BADJE asbl, 2004.

HARDY, Frédéric. « Relation école-famille : pourquoi ? comment ? ». Mons : UMH [réf. du 090612]. Disponible sur Internet : <http://w3.umh.ac.be/pefs/pages_html/telechargement.htm>.

Intervention de Pierre-Paul Boulanger lors du Congrès de clôture des Assises de l'enseignement. Louvain-la-Neuve, 28 mars 2009.

L'accueil des enfants durant leur temps libre. L'accueil extrascolaire. Bruxelles : ONE [réf. du 090612]. Disponible sur Internet : <<http://www.one.be/mildacc/atl.htm>>.

L'école communautaire. Un carrefour pour la réussite des jeunes et le développement de la communauté. Rapport de l'équipe de travail sur le développement de l'école communautaire. Québec : Bibliothèque nationale du Québec, 2005.

LORIER, Bénédicte. *Démocratiser la relation Famille-Ecole. Bruxelles : UFAPEC, 2008.*

Auteur : Philippe Dreye
juillet 2009

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter, Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.



Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Rue des Deux Eglises 45 - 1000 Bruxelles

Tél. : 02/238 01 00

info@cpcp.be